

COMMUNE DE SENS-DE-BRETAGNE

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

LOT N° 1

DOSSIER TECHNIQUE

Le présent dossier technique comporte :

- * les informations concernant la couverture actuelle du risque
- * les éléments techniques
- * les statistiques sinistres

Informations concernant la couverture actuelle du risque

Le risque est actuellement couvert par un contrat souscrit auprès de la compagnie **ALLIANZ** par l'intermédiaire du cabinet **ACTRI**.

Les franchises :

Dommmages d'incendie et évènements assimilés aux bâtiments vides et/ou désaffectés	300 €
Dommmages d'eau causés aux biens garantis par fuite de l'installation de sprinklers	300 €
Dommmages à l'installation de sprinklers par le gel	300 €
Inobservation des consignes de sécurité en incendie / explosion en cas de travail par point chaud	450 €
Actes de vandalisme et de sabotage	300 €
Tempête, grêle, neige (franchise par immeuble)	300 €
Action de l'eau - Gel : inobservation des mesures de prévention	600 €
Action de l'eau - Gel : ruissellement des eaux et refoulement des égouts	300 €
Accidents aux appareils électriques	300 €
Bris de glace	300 €
Vol	300 €
Matériels informatiques, bureautiques	300 €
Bris de machines	300 €
Dommmages aux bâtiments vides et/ou désaffectés	20% de l'indemnité due par sinistre et par immeuble

Attention, le relevé de sinistralité concerne les contrats DAB et RC.